

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc.4441/09
21 octobre 2009
Original: espagnol

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL
POUR LA PÉRIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

Ce rapport est distribué aux missions permanentes près l'OEA
et sera présenté au Conseil permanent de l'Organisation



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Equateur
El Salvador
Etats-Unis
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

Le 10 septembre 2009

Monsieur José Miguel Insulza

Secrétaire général de
l'Organisation des États Américains
Washington, D.C.

SG/OIG-24/09

Monsieur le Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous soumettre le Rapport d'activité du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Ce Bureau vous fait parvenir des rapports d'activité afin que ceux-ci soient transmis au Conseil permanent, conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

Pièces jointes



17th St. & Constitution Avenue N.W.
Washington, D.C. 20006
Etats-Unis d'Amérique

Organisation des États Américains

T. 202.458.3000

www.oea.org

Antigua-et-Barbuda
Argentine
Bahamas
Barbade
Belize
Bolivie
Brésil
Canada
Chili
Colombie
Costa Rica
Cuba
Dominique
Equateur
El Salvador
Etats-Unis
Grenade
Guatemala
Guyana
Haïti
Honduras
Jamaïque
Mexique
Nicaragua
Panama
Paraguay
Pérou
République dominicaine
Saint-Kitts-et-Nevis
Sainte-Lucie
Saint-Vincent-et-Grenadines
Suriname
Trinité-et-Tobago
Uruguay
Venezuela

Le 10 septembre 2009

Monsieur l'Ambassadeur Pedro Oyarce Yuraszeck

Représentant permanent du Chili
près l'Organisation des États Américains
Président du Conseil permanent
Washington, DC

Monsieur le Président,

En application de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95) et de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, je vous fais parvenir ci-joint, pour examen par le Conseil permanent, le Rapport d'activité du Bureau de l'Inspecteur général pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma haute considération.

Linda P. Fealing
Inspecteur général

Pièces jointes

Rapport d'activité
du
Bureau de l'Inspecteur général
janvier - décembre 2008

I. Rapports d'audits

Le présent rapport est présenté conformément aux dispositions de la résolution AG/RES. 1321 (XXV-O/95) et de l'article 119 des Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général.

Le Bureau de l'Inspecteur général (OIG) a élaboré des rapports qui correspondent aux douze audits réalisés pendant l'année qui a pris fin le 31 décembre 2008. En outre, il s'est adressé directement à des superviseurs et leur a fait des recommandations pertinentes sur des processus et des problèmes opérationnels dans le but d'améliorer les contrôles de gestion. Les rapports des activités d'audit contenaient cinquante-deux (52) recommandations destinées à corriger les faiblesses détectées dans les contrôles internes relatifs aux mécanismes comptables, aux opérations, à l'efficacité et à l'effectivité organisationnelles. Ces recommandations ont été classées dans les catégories suivantes : trente-trois (33) ont été considérées comme présentant un risque élevé, dix-huit (18) comme présentant un risque moyen et une (1) comme présentant un risque faible. Elles reposaient sur les conclusions de l'OIG qui faisaient état de la nécessité : (1) d'obtempérer aux directives du SG/OEA, y compris au Règlement budgétaire et financier, au Manuel de gestion financière pour les bureaux hors siège et aux normes régissant la passation de marchés ; (2) d'améliorer plusieurs processus opérationnels, notamment la supervision effective du personnel, le rapprochement des dépenses des projets, le suivi des biens inscrits à l'inventaire, la mise à jour des rapports relatifs aux immobilisations et l'utilisation du mécanisme de recrutement du personnel d'appui temporaire et des professionnels locaux ; (3) de s'assurer que les tâches attribuées à une personne sont conformes à sa description de poste ; (4) de donner une formation aux techniciens administratifs afin qu'ils s'acquittent avec efficacité des tâches financières qui leur incombent, (5) de rédiger des procédures écrites pour différentes tâches et (6) d'automatiser plusieurs processus du Département des services budgétaires et financiers (DSBF) afin d'améliorer leur efficacité et leur réalisation dans les délais voulus, réduire au minimum les processus manuels et réduire le degré de risque inhérent à ces tâches. L'OIG a également détecté la nécessité. (a) de réaliser une étude de la charge de travail qui contribuerait à identifier l'alignement organisationnel adéquat pour apporter des réponses rapides aux demandes de missions d'observation des élections et de déterminer le nombre optimal de personnes qui serait nécessaire pour accomplir ces missions, (b) d'améliorer les processus opérationnels afin d'accélérer et de faciliter le processus d'approbation des observateurs recrutés, (c) d'approuver et de distribuer en temps voulu la version préliminaire des manuels opérationnels des missions d'observation des élections, lesquels devraient inclure les responsabilités concrètes de ces observateurs, l'ordre dans lequel sont réalisées les tâches individuelles et un calendrier précis de ces dernières ainsi que les délais à respecter pour les événements les plus significatifs, notamment la « date exacte de la fin du projet », (d) d'envoyer en temps opportun les lettres de demande de financement qui donneront de meilleures estimations du coût de la mission ainsi que de mieux préciser les dates auxquelles sont attendues les contributions des donateurs, et ce pour planifier promptement les missions d'observation des élections et leur donner suite rapidement. Tous les rapports et toutes les recommandations qui ont été soumis à la considération du Secrétaire général

ont été approuvés. À la date du 10 septembre 2009, 22 des recommandations en suspens (soit 42%) en sont à différents stades de mise en application.

L'audit SG/OIG/AUDIT-01/08 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes dans le Bureau hors siège de l'OEA au Belize pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008. L'OIG a déterminé que, pour l'essentiel, pendant la période sur laquelle a porté l'audit les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions et des montants financiers ont été satisfaisants au Bureau hors siège de l'OEA au Belize. Les principales faiblesses identifiées dans le cadre de l'audit ont été les suivantes : (1) les rapprochements bancaires n'étaient pas toujours signés à la fois par l'ancien Directeur et par le technicien administratif comme l'exige les directives du SG/OEA ; (2) la voiture de fonction n'a pas toujours été utilisée à des fins de service comme l'exige les Directives pour l'utilisation des véhicules de fonction dans les bureaux hors siège du Secrétariat général de l'OEA ; (3) le registre des appels interurbains et internationaux n'était pas tenu de manière effective ; (4) le système de communication VOIP utilisant l'Internet qui a été mis en place dans les bureaux hors siège de l'OEA afin de faciliter la communication et réduire les dépenses au titre des appels internationaux n'était pas opérationnel au Belize ; (5) les registres du courrier n'étaient pas tenus comme il se doit, conformément au Manuel de gestion des documents de l'OEA ; (6) les actifs inscrits à l'inventaire n'étaient pas enregistrés de manière correcte et ne correspondaient pas au rapport sur les immobilisations qui se trouve au siège de l'OEA.

L'OIG a examiné les décaissements et les transactions se rapportant au projet intitulé « Bureau hors siège de l'OEA dans la zone jouxtant la frontière entre le Belize et le Guatemala », financé par un fonds spécifique, et deux projets financés par le FEMCIDI « Projet régional d'éducation à distance par satellite pour la formation et le perfectionnement des enseignants et le développement humain dans les zones rurales (EDUSAT) » et « Mise en œuvre de systèmes durables d'utilisation des terres » qui ont été exécutés par le Bureau hors siège de l'OEA au Belize pendant la période couverte par l'audit. L'OIG n'a détecté aucune irrégularité et a pris note du fait que les objectifs des projets avaient été atteints.

L'audit SG/OIG/AUDIT-02/08 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 au Bureau hors siège de l'OEA au Panama. L'OIG a constaté que pendant la période faisant l'objet de l'audit les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions et des montants financiers ont été satisfaisants au Bureau hors siège de l'OEA au Panama. Les principales faiblesses détectées pendant l'audit ont été les suivantes : (1) les noms des personnes autorisées à signer pour le compte bancaire local n'avaient pas été actualisés ; (2) les chèques non utilisés et les fonds de la petite caisse n'étaient pas gardés en lieu sûr ; (3) les rapports de présence n'ont pas toujours été présentés dans les cinq premiers jours du mois suivant ; (4) le Bureau ne tenait pas de registre pour les appels téléphoniques interurbains et internationaux ; (5) les contrats du personnel chargé des services de nettoyage ont été signés après que ces personnes aient commencé à travailler ; (6) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas toujours été présentés dans les dix premiers jours qui suivent la fin de chaque trimestre.

L'OIG a examiné les décaissements et les transactions concernant deux projets financés par le FEMCIDI : « Études et exploitation de la biodiversité panaméenne à travers l'initiative 'Biotrade' » et « Conservation de l'héritage documentaire : problématique et méthodologie utilisée » ainsi que le projet « Création du Réseau interaméricain d'information sur biodiversité (IABIN) », financé par un fonds spécifique. L'OIG n'a détecté aucune irrégularité et a pris note du fait que les objectifs des projets ont été atteints.

L'audit SG/OIG/AUDIT-03/08 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 au Bureau hors siège de l'OEA au Paraguay. L'OIG a constaté que pendant la période faisant l'objet de l'audit les contrôles internes ont été satisfaisants au Bureau hors siège de l'OEA au Paraguay en ce qui concerne la préservation des actifs, l'enregistrement comptable des transactions et des montants financiers, qui a été réalisé correctement, l'utilisation rationnelle des ressources et le respect des règles et des directives établies. Il a constaté qu'il n'y avait pas de provision dans le Programme-budget du Fonds ordinaire pour le poste d'employé de bureau/messenger/chauffeur du Bureau hors siège de l'OEA au Paraguay. Les principales faiblesses détectées pendant l'audit ont été les suivantes : (1) le technicien administratif faisait des heures supplémentaires mais n'avait pas réclamé de congés de compensation ; (2) les chèques en blanc correspondant aux comptes d'une banque locale qui a fermé n'ont pas été détruits ; (3) les chèques n'étaient pas annulés comme l'exigent les directives du SG/OEA ; (4) le coût de l'impôt additionnel n'était pas inclus dans le remboursement des appels téléphoniques internationaux à caractère personnel ; (5) la liste des biens inscrits à l'inventaire n'était pas à jour et (6) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'étaient pas présentés dans le délai prescrit de dix jours.

L'OIG n'a détecté aucune irrégularité quand il a examiné les décaissements et les transactions de deux projets financés par des fonds spécifiques : « Évaluation régionale de l'impact de la durabilité de la filière soja » et « Gestion durable des terres dans l'écosystème du Grand Chaco ». Les rapports concernant ces projets indiquaient que les objectifs fixés avaient été atteints.

L'audit SG/OIG/AUDIT-04/08 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 au Bureau hors siège de l'OEA en Uruguay. Les principales faiblesses détectées pendant l'audit ont été les suivantes : (1) les fonctions et responsabilités de l'employé de bureau/messenger/chauffeur ne correspondaient pas à la description du poste en question ; (2) les récépissés des montants encaissés n'étaient pas délivrés en suivant une séquence numérique ; (3) plusieurs chèques tirés sur une banque locale ont été émis pour des montants dépassant US\$5.000 sans avoir demandé auparavant l'autorisation au Département des services budgétaires et financiers (DSBF) ; (4) aucun contrat en bonne et due forme n'avait été passé pour les services de nettoyage ; (5) les demandes de congés n'étaient datés ni par le demandeur ni par le superviseur ; (6) les chèques n'étaient pas annulés comme l'exigent les directives du SG/OEA ; (7) la liste des biens inscrits à l'inventaire n'était pas à jour.

L'OIG n'a détecté aucune irrégularité lorsqu'elle a examiné trois projets financés par des fonds spécifiques : « Le système aquifère guarani », « le Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité (IABIN) » et « La Conférence des porte-parole gouvernementaux ». Il a pris note du fait que les objectifs des projets avaient été atteints malgré le retard avec lequel a été présenté le rapport final de la « Conférence des porte-parole gouvernementaux ».

L'audit SG/OIG/AUDIT-05/07 a été entrepris dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 au Bureau hors siège de l'OEA à la Grenade, Carriacou et Petite Martinique. L'OIG a constaté que pendant la période faisant l'objet de l'audit les contrôles internes relatifs à la préservation des actifs et à l'enregistrement comptable des transactions et des montants financiers ont été satisfaisants. Les principales faiblesses détectées pendant l'audit ont été les suivantes : (1) l'employé de bureau/messenger/chauffeur n'a pas reçu un exemplaire de la description du poste qu'il occupe ; (2) le technicien administratif qui a été engagé en juillet 2007 ne s'acquitte pas avec efficacité de toutes ses fonctions, essentiellement parce qu'il n'a pas reçu la formation appropriée, en particulier la formation à l'OASES ; (3) aucun des rapprochements bancaires n'était signé par le Directeur, ce qui aurait indiqué qu'il les avait examinés et approuvés ; (4) un certain nombre de chèques et de décaissements concernant des projets n'étaient

pas accompagnés des factures ou des justificatifs ; (4) le paiement des factures, y compris le paiement du loyer, n'était pas fait aux dates voulues ; (6) des chèques étaient émis pour des montants modiques qui auraient dû être payés par la petite caisse ; (7) le registre de la voiture de fonction était incomplet ; (8) il n'y avait pas de registre pour les appels téléphoniques interurbains et internationaux ; (9) avant la visite sur le terrain de l'OIG la plupart des appels téléphoniques personnels n'étaient pas remboursés à l'OEA ; (10) ces trois dernières années, le Bureau hors siège de l'OEA à la Grenade n'a pas engagé de personnel pour le nettoyage des locaux et ce sont les employés qui s'en chargent ; (11) plusieurs chèques d'un montant supérieur à US\$5.000 ont été émis avec une seule signature et sans l'indispensable autorisation préalable du DSBF ; (12) le registre des biens inscrits à l'inventaire n'est pas conforme au rapport sur les immobilisations qui est tenu au Bureau des services d'achat (OSC), au siège de l'OEA ; (13) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas été présentés pendant les années 2007 et 2008.

L'OIG n'a détecté aucune irrégularité lorsqu'il a examiné les décaissements et les transactions de deux projets, financés par le FEMCIDI, qui ont été exécutés à la Grenade pendant la période couverte par l'audit : Développement des exportations en appui à la Stratégie d'exportation de la Grenade et Doter les directeurs d'établissements scolaires de quelques qualités et pratiques que des directeurs efficaces peuvent utiliser pour aider leurs étudiants. Les rapports sur ces projets indiquaient que les objectifs avaient été atteints.

L'audit SG/OIG/AUDIT-06/08 a été entrepris dans le but dans le but d'examiner et d'évaluer les contrôles internes pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 au Bureau hors siège de l'OEA à Trinité-et-Tobago. Les principales faiblesses détectées pendant l'audit ont été les suivantes : (1) les rapprochements bancaires ne sont pas signés par le Directeur, ce qui indiquerait qu'ils les a examinés et approuvés ; (2) le registre de la voiture de fonction n'était pas exact ; (3) l'accord de bail n'avait pas été renouvelé ; (4) le paiement mensuel du loyer était fait après la date fixée ; (5) le registre des biens inscrits à l'inventaire n'était pas conforme aux rapports sur les immobilisations de l'OSC ; (6) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas toujours été présentés dans les dix jours qui suivent la fin de chaque trimestre, comme cela est prescrit.

L'OIG n'a détecté aucune irrégularité lorsqu'il a examiné les décaissements et les transactions de deux projets financés par le FEMCIDI qui ont été exécutés à Trinité-et-Tobago pendant la période couverte par l'audit : « Amélioration de la fonction d'inspection du travail dans des pays sélectionnés de la Caraïbe » et « Élaboration de la carte de la prospective et de l'innovation en science et en technologie dans la Caraïbe ». Les rapports sur les projets indiquaient que leurs objectifs avaient été atteints.

L'audit SG/OIG/AUDIT-07/08 a été entrepris dans le but d'évaluer les contrôles internes au Bureau hors siège de l'OEA en Équateur pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008. L'OIG a constaté que les contrôles internes de ce Bureau étaient loin d'être satisfaisants. Il a détecté un certain nombre de faiblesses en matière de contrôles internes, faiblesses qui peuvent être résumées de la manière suivante : (1) la secrétaire/technicienne ne supervise pas de manière effective les membres du personnel du Bureau hors siège de l'OEA qui sont sous sa responsabilité, comme cela devrait être ; (2) la secrétaire/technicienne ne s'acquitte pas de ses fonctions avec efficacité et l'OIG a constaté qu'elle aurait besoin de recevoir une formation portant sur l'utilisation de l'OASES, d'autres attributions financières et administratives et les directives du SG/OEA ; (3) les informations contenues dans le rapport d'assistance élaboré par la secrétaire/technicienne n'étaient pas exactes ; (4) les registres pour le contrôle quotidien des appels téléphoniques interurbains et internationaux et du kilométrage parcouru par la voiture de fonction n'ont pas été tenus pendant la période couverte par l'audit et les informations figurant dans ces registres après la visite sur le terrain de l'OIG n'étaient pas

exacts ; (5) le livre de la banque locale montrait des soldes mensuels négatifs pendant plusieurs mois, ce qui se traduisait par des frais bancaires supplémentaires à cause de ces découverts ; (6) des décaissements de la petite caisse et des paiements effectués par chèques n'étaient pas accompagnés des justificatifs appropriés et valables ; (7) plusieurs chèques dépassant US\$5.000 ont été émis sur la banque locale avec une seule signature et sans l'autorisation préalable du DSBF ; (8) les renseignements concernant le personnel d'appui temporaire et les professionnels locaux n'ont pas été transmis au Département des ressources humaines (DRH) et les mécanismes utilisés pour engager ces personnes ne sont pas conformes aux directives du SG/OEA ni à la législation du travail équatorienne ; (9) des chèques signalés dans les rapprochements bancaires comme étant en circulation n'avaient pas encore été remis aux fournisseurs concernés ; (10) les paiements effectués aux fournisseurs locaux n'étaient pas faits à la date voulue ; (11) des marchandises ont été reçues et des services ont été dispensés avant que l'ordre d'achat correspondant n'ait été approuvé ; (12) des décaissements n'étaient pas accompagnés des justificatifs appropriés ou pertinents ; (13) le rapport sur les immobilisations tenu au siège de l'OEA par le Bureau des services d'achat (OSC) n'était pas exact, essentiellement parce que les articles faisant partie de l'inventaire des projets n'étaient pas enregistrés ; (14) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise n'ont pas été présentés au siège pendant la période couverte par l'audit.

L'OIG a examiné les décaissements et les transactions financières du projet intitulé « Développement rural du sous-bassin binational du fleuve Macará – Volet équatorien », financé par le FEMCIDI, et du « Programme d'action intégrale contre les mines antipersonnel en Équateur (AICMA/EC) », financé par un fonds spécifique. Les rapports d'activité ont signalé que ces projets ont rencontré quelques difficultés pendant leur mise en œuvre. Cependant, l'OIG n'a constaté aucune irrégularité et les rapports sur les projets indiquaient que les objectifs avaient été réalisés de manière satisfaisante.

L'audit SG/OIG/AUDIT-08/08 – En Argentine, l'Unité technique pour les projets du SG/OEA fait office de Bureau hors siège de l'OEA dans ce pays. Il est sous la tutelle du Département du développement durable. Le but principal de l'audit était d'évaluer les contrôles internes et les processus opérationnels appliqués par cette Unité. L'OIG a analysé les transactions financières et les décaissements effectués pendant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 30 juin 2008 et il a constaté que les contrôles internes à l'Unité des projets techniques du SG/OEA en Argentine étaient loin d'être satisfaisants. Les faiblesses détectées en matière de contrôles internes peuvent se résumer comme suit : (1) Les fonds provenant de l'OEA n'étaient pas déposés en temps voulu sur le compte bancaire local ; (2) le paiement des billets d'avion aux agences de voyage locales était fait en dollars des États-Unis et non pas dans la monnaie nationale ; (3) aucune police d'assurance ne couvrait les véhicules de deux projets financés par des fonds spécifiques ; (4) le Coordonateur en chef ne supervisait pas réellement le personnel de l'Unité ; (5) la qualité du travail des personnels de l'Unité indiquait qu'ils manquaient des connaissances et du savoir-faire indispensables et qu'ils avaient besoin d'une formation pour exercer leurs fonctions avec efficacité ; (6) le mécanisme utilisé pour le recrutement du personnel d'appui temporaire n'est pas conforme aux directives du SG/OEA ; (7) un paiement a été effectué à un fournisseur local sans que l'ordre d'achat ait été autorisé comme cela est prescrit et une société locale a deux numéros de fournisseur différents ; (8) le bail des locaux de l'Unité n'a pas été renouvelé ; (9) des chèques déjà signés qui n'avaient pas encore été remis aux destinataires figuraient sur les rapprochements bancaires comme étant en circulation ; (10) il n'y avait pas trace de l'approbation du superviseur sur les rapprochements bancaires et ceux-ci n'étaient pas transmis en temps voulu au DSBF ; (11) les informations contenues dans les rapports de présence présentés par le Coordonateur en chef n'étaient pas exactes et ces rapports n'étaient pas soumis en temps voulu ; (12) le registre pour le contrôle quotidien des appels interurbains et internationaux ainsi que celui des immobilisations n'étaient pas tenus à jour comme il se doit ; (13) les informations figurant dans le rapport sur les immobilisations du Bureau des services d'achat (OSC) n'étaient pas exactes ; (14) l'Unité technique

pour les projets du SG/OEA en Argentine n'est pas connectée à l'OASES ni à l'infrastructure de communications de l'OEA et ses processus opérationnels pâtissent de cette situation ; (15) les rapports trimestriels sur le dédouanement des articles importés en franchise et sur les demandes de remboursement au titre des frais de voyage (TEC) n'ont pas été présentés au siège de l'OEA.

L'OIG a examiné les rapports concernant un projet financé par le FEMCIDI et deux projets financés par des fonds spécifiques, et il a constaté que les dépenses ont été autorisées. Le rapport final du projet « Conception de politiques et de stratégies pour la prévention de l'échec scolaire », financé par le FEMCIDI, a indiqué que ses objectifs avaient été atteints malgré les difficultés et les retards rencontrés pendant la mise en œuvre du projet. Il a analysé le programme intitulé « Initiative des casques blancs » et la « Mise en œuvre du Programme d'action stratégique (SAP) pour le Bermejo, fleuve binational », tous deux financés par des fonds spécifiques, et il a indiqué qu'il avait constaté, pour l'essentiel, les mêmes faiblesses en matière de contrôles internes que celles détectées pour les décaissements destinés aux projets.

L'audit SG/OIG/AUDIT-09/08 – Au Brésil, l'Unité technique pour les projets du SG/OEA fait office de Bureau hors siège de l'OEA dans cet État membre. Elle est sous la tutelle du Département du développement durable. L'objectif principal de cet audit était d'identifier les contrôles internes qui étaient appliqués sur les activités opérationnelles, y compris sur les encaissements et les décaissements en espèces réalisés par l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil et de vérifier si cette Unité s'acquitte de ses attributions conformément aux directives du SG/OEA, notamment conformément aux Normes générales de fonctionnement du Secrétariat général, aux normes budgétaires et financières, au Manuel de gestion financières pour les bureaux hors siège et à d'autres directives du Secrétariat général. L'OIG a examiné des procédures opérationnelles et financières sélectionnées pour évaluer l'efficacité, l'efficience et le coût des contrôles internes afin de s'assurer, autant que faire se peut, que l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil fonctionne de manière ordonnée et rentable. L'OIG a constaté que, pour l'essentiel, les processus opérationnels et les contrôles internes étaient satisfaisants à l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil. Il a déterminé que les faiblesses concernaient principalement la nécessité de respecter les directives du SG/OEA dans les domaines suivants : (1) l'utilisation du mécanisme de recrutement du personnel d'appui temporaire ; (2) la présentation en temps voulu des rapports mensuels sur les congés annuels au responsable financier du projet ; (3) les procédures d'annulation des chèques ; (4) la nécessité de réviser les ordres d'achat qui sont en suspens pendant plus de 180 jours et de s'assurer que les contrats sont en vigueur avant d'effectuer des paiements. En outre, l'Unité technique pour les projets du SG/OEA au Brésil n'est pas connectée à l'OASES ni à l'infrastructure de communications de l'OEA, les membres de son personnel n'ont pas de comptes électroniques de l'OEA et il en résulte que les processus opérationnels pâtissent de cette situation.

L'OIG n'a constaté aucune irrégularité lorsqu'il a examiné les décaissements et les transactions du projet intitulé « Vulgarisation des sciences en Amérique latine et dans la Caraïbe », financé par le FEMCIDI, ainsi que ceux de deux projets financés par des fonds spécifiques « Le Programme de structure institutionnelle pour la consolidation des politiques nationales en matière de ressources hydriques » et « le Système aquifère guarani ». Les rapports de suivi et les rapports finals des projets ont été présentés dans les délais prescrits et selon ces rapports, les objectifs ont été atteints avec succès.

L'audit SG/OIG/AUDIT-10/08 – Dans son rapport de 2007, la Commission des vérificateurs extérieurs a recommandé que l'OIG envisage de réaliser un audit sur les paiements en double pendant l'année 2008. Les principaux objectifs de cet audit étaient de déterminer : (1) si des paiements en double avaient été réalisés au siège de l'OEA pendant la période couverte par l'audit et (2) s'il existe dans le processus de décaissements des faiblesses en matière de contrôles qui pourraient, éventuellement, faire courir le risque que des paiements en double soient traités par l'OASES sans être détectés. L'OIG a mené des tests approfondis (à la fois automatisés et manuels) de transactions de décaissement traités pendant la période couverte par l'audit et a utilisé des procédures de test spécifiques. À partir de l'analyse d'un échantillon des transactions de décaissement effectuées pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, il a constaté qu'au moins deux paiements en double avaient été traités. En outre, il a déterminé qu'il existait des faiblesses en matière de contrôles internes dans les processus opérationnels du Département des services budgétaires et financiers (DSBF), lesquelles consistaient en incohérences et en manque d'efficacité. Ces faiblesses en matière de contrôles internes indiquent qu'il existe des risques inhérents au processus de décaissement qui pourraient : (1) aboutir éventuellement à ce qu'un plus grand nombre de paiements en double qui ne seraient pas détectés au moment opportun ne se produise et (2) compromettre l'intégrité du décaissement et des données financières dans le système. Outre le fait qu'il est nécessaire de recouvrer un paiement excessif effectué à un fournisseur, les principales faiblesses en matière de contrôle qui ont été constatées par l'OIG sont notamment les suivantes : (1) il n'existait pas de procédures écrites pour les processus opérationnels des comptes fournisseurs et pour d'autres fonctions connexes réalisées par le personnel du DSBF afin de garantir la cohérence de l'enregistrement comptable et du traitement des factures ainsi que la révision en temps opportun de ces processus ; (2) plusieurs paiements sont traités sans ordre d'achat, en violation des normes budgétaires et financières ; (3) la codification/numérotation des factures dans l'OASES n'est pas cohérente ; (4) quelques fois, les factures sont saisies dans le système avec des lignes de ventilation répétitives montrant des montants positifs et négatifs ; (5) plusieurs transactions de paiement contenaient de multiples annulations ; (6) il a été attribué à certains fournisseurs plus d'un numéro dans l'OASES et les informations concernant les fournisseurs indiquaient un contrôle inapproprié du système ; (7) des numéros de fournisseurs incorrects ont été utilisés pour des décaissements réalisés à des fournisseurs ayant des noms similaires mais qui habitent dans des endroits différents. L'OIG a recommandé d'assurer le suivi du recouvrement des paiements excessifs réalisés à des fournisseurs. En outre, afin d'atténuer le risque que des paiements en double soient traités sans être détectés à temps, il a formulé des recommandations visant à mettre en place des procédures et à améliorer l'efficacité et l'opportunité des processus opérationnels et des contrôles internes.

L'audit SG/OIG/AUDIT-11/08 – L'audit était centré sur des processus et sous-processus opérationnels déterminés ayant trait aux comptes fournisseurs et à la gestion des liquidités au sein du Département des services budgétaires et financiers (DSBF). Il avait été conçu spécialement pour : (1) évaluer les contrôles internes en vigueur pour les processus en question ; (2) tester certains contrôles clés de ces processus et (3) évaluer l'efficacité et l'efficience de ces processus opérationnels. L'OIG a analysé les politiques et les procédures de l'OEA relatives aux processus opérationnels du DSBF qui avaient été sélectionnés pour l'audit. Mais ni le Manuel des normes budgétaires et financières ni les autres documents ne donnent d'informations détaillées sur les processus opérationnels du DSBF. Faute de disposer des procédures écrites appropriées, l'OIG a interrogé le personnel et a établi une documentation sur les processus en question à partir des résultats de ses entretiens, de ses enquêtes, de ses observations et du test de cheminement, qui ont tous été ciblés sur l'identification des contrôles internes en vigueur. L'OIG, dans son analyse de l'échantillon, n'a constaté aucune irrégularité dans la réception et l'enregistrement comptable des factures ni dans les rectifications des enregistrements comptables des transactions bancaires. En outre, la comparaison du Registre des paiements finals et des rapports sur l'interface des paiements positifs avec l'exécution pertinente des chèques n'a révélé aucune irrégularité. Toutefois, outre l'absence de procédures écrites relatives aux processus qui ont fait

l'objet de l'analyse, les faiblesses identifiées par l'OIG peuvent être résumées de la manière suivante : (1) le processus de validation de la réception des marchandises et des services n'était pas le même dans tous les départements et dépendances ; (2) il est nécessaire de respecter les normes régissant les contrats à la tâche (CPR) pour les paiements émis aux personnes engagées dans le cadre d'un CPR et de s'assurer que les factures sont toujours payées en temps utile ; (3) il n'y avait aucune politique écrite concernant le temps maximum pendant lequel les factures peuvent rester dans le système sans être payées ; (4) il y avait un manque de contrôle et de suivi réels des « factures en attente » dans le système ; (5) la faculté de débloquer les factures en attente n'était pas limitée au personnel désigné du DSBF ; (6) le niveau d'autorisation et d'approbation de la gestion dans le processus de décaissement n'était pas approprié ; (7) il y avait trop d'opérations manuelles dans le processus concernant les transactions de paiement de la connexion internet internationale (IWC) pour la Colombie ; (8) le personnel chargé des comptes fournisseurs a la possibilité d'entrer « de force » dans l'OASES ; (9) le traitement des paiements n'était pas séparé de la fonction qui consiste à établir les comptes fournisseurs dans l'OASES, compte tenu du fait que la création des comptes fournisseurs incombe au DSBF et non pas au Bureau des services d'achat (OSC) ; (10) certaines contributions reçues n'ont pas été enregistrées dans le système en temps utile, puisque des montants non réclamés figurent depuis janvier 2008 dans le rapport sur les fonds non réclamés ; (11) les rapprochements bancaires de certains comptes en banque, aussi bien au siège que dans les bureaux hors siège, ne sont pas toujours préparés en temps voulu, ni révisés et approuvés par le DSBF.

L'audit SG/OIG/AUDIT-12/08 – Le Sous-secrétariat aux questions politiques (SAP) de l'OEA, par l'intermédiaire du Département de la coopération électorale et de l'observation des élections, est chargé de mettre en place et de maintenir un service permanent et professionnel d'observation des élections et de mener des missions d'observation des élections à la demande des États membres. Le SAP a été responsable de vingt projets d'observation des élections en 2007 et de 13 pendant les neuf premiers mois de 2008. Ces projets ont été exécutés dans seize États membres. Cet audit a été réalisé dans le but d'examiner les contrôles internes spécialement sélectionnés exercés sur les processus opérationnels, notamment la planification et l'exécution des missions d'observation des élections. En plus d'analyser les processus opérationnels généraux concernant les missions d'observation des élections, l'OIG a examiné les transactions de deux projets financés par des fonds spécifiques mis en œuvre par le DECO, à savoir la « Mission d'observation des élections législatives, provinciales et municipales en Colombie » et le projet intitulé « Appui au système électoral du Guatemala 2005-2007 ». Il a également examiné trois projets de manuels qui donnent des conseils pour la direction des missions d'observation des élections ainsi que la version préliminaire du Manuel pour l'exécution des projets, qui vise à faciliter la gestion, par la Section de la coopération technique en matière électorale, laquelle dépend du DECO, des projets à long terme.

L'OIG a constaté que pour mener à bien ces missions d'observation des élections au moment voulu et à un coût avantageux, le DECO bénéficie de l'aide de membres du personnel d'autres secteurs du SG/OEA, notamment du Département des services juridiques (DSJ), du Département des services budgétaires et financiers (DSBF) et du Bureau des services d'achat (OSC). Cette assistance a pour but de mettre à la disposition du DECO les connaissances techniques dont celui-ci est dépourvu. Les principales faiblesses détectées ont été les suivantes : (1) le DECO ne dispose de personnel suffisant pour s'acquitter de son mandat ; (2) il est indispensable de définir clairement les besoins en termes de charge de travail sous la forme d'une étude de la charge de travail qui contribuerait à identifier l'alignement organisationnel approprié qui permettrait de donner une réponse rapide aux demandes de missions d'observation des élections et à déterminer la quantité optimale de personnel qui serait nécessaire pour accomplir ces missions ; (3) les descriptions de poste pour tous les postes du DECO doivent être exactes et actualisées ; (4) il est nécessaire d'inclure dans les versions préliminaires des trois manuels qui donnent des orientations sur la direction des missions d'observation des élections les responsabilités concrètes des observateurs, l'ordre exact dans lequel doivent être exécutées les tâches

individuelles et un calendrier précis de ces dernières ainsi que les délais à respecter pour les événements les plus significatifs, notamment la « date exacte de la fin du projet » et la dévolution aux donateurs des fonds non utilisés ; (5) il faut envoyer en temps opportun les lettres de demande de financement et y faire figurer de meilleures estimations du coût de la mission et préciser les dates auxquelles sont attendues les contributions des donateurs afin de disposer au moment voulu de fonds suffisants, bien avant la date fixée pour les élections, afin de planifier promptement les projets de missions d'observation des élections et de les exécuter rapidement. À la date à laquelle a été réalisé l'audit, la base de données gérée par le DECO qui contient des informations sur les conditions normalisées pour le recrutement des observateurs ne pouvait pas être consultée par le Département des ressources humaines (DRH). Toutefois, l'OIG a pris note du fait que le DECO et le Département des services informatiques et technologiques (DSIT) ont commencé à élaborer un nouveau projet visant à recueillir les renseignements rétrospectifs de tous les observateurs afin de faciliter le processus de recrutement. L'OIG a recommandé que cette base de données soit accessible au DRH.

Au moment où ce rapport est rédigé, trente des recommandations de 2008 (soit 58%) ont été mises en application. Vingt-deux recommandations sur les cinquante-deux que l'OIG a formulées en 2008 (soit 42%) sont encore en suspens alors que onze d'entre elles ont été considérées comme présentant un risque élevé. Les recommandations de 2008 portent essentiellement sur la nécessité d'améliorer les processus opérationnels, la réingénierie des opérations au moyen de l'OASES, ainsi que sur l'élaboration, la correction et la distribution des manuels de procédures et des directives.

L'OIG a pris bonne note du fait que, depuis le 1^{er} mai 2007, le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières (SAF) met en application le projet de transformation et de modernisation du SAF (STAMP) dans le but de transformer et de moderniser les systèmes de gestion des ressources de l'OEA en vue d'une meilleure gouvernance interne. L'équipe de travail du STAMP a cinq objectifs fondamentaux :

- la normalisation des politiques et des processus relatifs aux ressources
- la transparence
- la reddition de comptes et la soumission de rapports dignes de ce nom
- la formation
- l'éthique

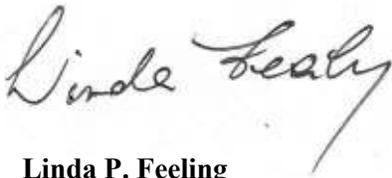
L'OIG a appris que, par l'intermédiaire du projet STAMP, le SAF analyse et évalue les méthodes destinées à réaliser la réingénierie des processus opérationnels et à mettre à exécution les recommandations encore en suspens. Ces initiatives bénéficient de l'appui de la Commission des vérificateurs externes et incluent une automatisation accrue des processus opérationnels, la simplification et la normalisation des politiques, des procédures et des définitions. Il est prévu que le SAF fasse part de ses plans aux parties prenantes internes, aux États membres et aux partenaires extérieurs.

II. Dotation en personnel

En plus du poste d'Inspecteur général, le Programme-budget du Fonds ordinaire pour l'année 2008 contient trois postes de vérificateurs de classe P3, deux postes de vérificateurs débutants de classe P2 et un poste de vérificateur stagiaire de classe P1. En 2008, tous les postes vacants ont été pourvus. Les membres du personnel de l'OIG ont assisté à une formation continue afin d'acquérir les compétences professionnelles exigées conformément aux recommandations de la Commission des vérificateurs extérieurs. L'Inspecteur général continue d'utiliser les services de contractuels engagés à la tâche pour compléter les ressources humaines dont il dispose et qui sont financées par le Fonds ordinaire. En 2008, en plus des crédits inscrits au Fonds ordinaire, l'OIG a reçu la somme d'US\$109.000 provenant de la récupération des coûts indirects générés par les fonds spécifiques. Cet argent a servi à couvrir le coût des services d'un technicien d'audit de classe G5 et les contrats à la tâche des personnes qui ont travaillé aux audits, en complément des ressources inscrites au Fonds ordinaire. En 2008, l'OIG a également participé au programme de stages.

III. Autres activités

En 2008, l'OIG a participé, en qualité d'observateur, à plusieurs réunions du Conseil permanent, de la CAAP et de la CEPCIDI ainsi qu'à des réunions du SG/OEA, notamment de la Commission chargée du projet de transformation et de modernisation (STAMP), créée par le Sous-secrétariat aux questions administratives et financières, de la Commission d'adjudication des marchés, de la Commission pour la liquidation des excédents et/ou des biens obsolètes (COVENT) et de la Commission pour les questions administratives. L'Inspecteur général continue d'avoir des entretiens, si besoin est, avec les bureaux du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint ainsi qu'avec les directeurs des différentes dépendances du Secrétariat général afin de discuter de diverses questions et problèmes ayant une incidence négative sur les contrôles internes ainsi que des questions et problèmes susceptibles de représenter un risque potentiel pour l'Organisation. Ces entretiens portent, entre autres, sur la structure des contrôles internes, la mise en œuvre des recommandations des audits ainsi que sur d'autres questions opérationnelles telles que des propositions visant à modifier les opérations. L'OIG a également examiné plusieurs procédures opérationnelles et formulé des recommandations chaque fois que cela s'est avéré nécessaire.



Linda P. Feeling
Inspecteur général
le 10 septembre 2009